



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

DELIBERATION N° 6 - DCM-20240918-6

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 16
Votants : 27
Pour : 27
Contre : -
Abstention : -

**Objet :
Recrutement
emplois non
permanents**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, M Jean-Pierre CAZAUX, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Jérôme RANCE, M Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
M Jean-Marie GUTIERREZ donne pouvoir à M Jean-Pierre CAZAUX
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme THEBAUD
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia ÉVÈNE MATEO
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M Alain DARTIGUES donne pouvoir à Éric DEITIEUX
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE

Membres excusée : Mme Martine BECRET

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Laurence GUYONNIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Il explique qu'afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et faire face à un surcroît d'activité sur le temps périscolaire des écoles maternelles, il est nécessaire de créer pour la période du 19 septembre 2024 au 31 décembre 2024 (hors vacances scolaires) deux emplois non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C).

La durée hebdomadaire moyenne de travail (temps de travail annualisé) serait fixée à 6h57.

La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 367.

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

**après avoir entendu l'exposé,
après en avoir délibéré,**

▪ **DECIDE :**

- la création, pour la période du 19 septembre 2024 au 31 décembre 2024 inclus, de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h57 en moyenne (temps de travail annualisé).
- que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 367.

▪ **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail

▪ **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 20/09/2024**

**Le Maire,
Francis GONZALEZ**



**La secrétaire,
Laurence GUYONNIE**